

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 12 mai 2011 à 20 h 30 sous la présidence de Bertrand GONIN, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Bertrand GONIN, Georges VALOIS, Loré VINDRY, Jean MARTINAGE, Ghislaine LALBERTIER, Pierre MELLINGER, Daniel VIALLY, Christian BILLAUD, Jean-Paul SIMONARD, Karine BOURY, Guy MALFONDET, Frédéric POYET.

A DONNÉ PROCURATION

Aude DEMARTY a donné procuration à Karine BOURY.

ABSENT EXCUSÉ

Virginie AUBONNET.

Le Conseil Municipal a désigné pour secrétaire de séance Guy MALFONDET.

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2011

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 14 avril 2011 est approuvé à l'unanimité.

Lors de cette séance, il a été décidé ce qui suit :

CHANTIER ACCÈS PMR ÉCOLE : AVENANT AU CONTRAT POUR LA MAÎTRISE D'OEUVRE – N°26/2011

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le marché concernant l'accès PMR sur l'école, la mission de maîtrise d'œuvre confiée à la Société ERCD, et l'acte d'engagement signé le 02 octobre 2009 dans lequel sont stipulées les conditions d'exercice et de rémunérations de la mission, notamment :

- *Art.5 : « portant sur la méthode de révision du prix du service par l'application d'un coefficient d'actualisation appelé index d'ingénierie »,*
- *Art.9 : « la méthode de rémunération par l'application du taux de 6.2% sur le montant des travaux estimés à 151 800 € HT soit 9 411.40 € HT ».*

Monsieur le Maire explique qu'à ce jour :

- Le montant des travaux, initialement estimé à 151 800 € HT, s'élève en réalité à 239 476.67 € HT,
- cette majoration provient d'une modification du projet obligeant à des travaux complémentaires,
- ce supplément a entraîné une surcharge d'activité pour la Société ERCD,
- un avenant au contrat est nécessaire pour prendre en compte ce surcroît d'activité, en sachant que l'agence ERCD consent à réduire son taux de rémunération de 6.2 % à 5.42%,

- le montant révisé de la rémunération est de **13 369.03 € HT**, déterminé sur la base de 5.42% du coût réel des travaux et suivant l'application du coefficient d'actualisation, soit un surcoût de 3 957.63 € HT.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le projet d'avenant au contrat avec la Société ERCD.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à la majorité, par 11 voix pour et 2 abstentions,

► **ACCEPTÉ le projet d'avenant tel qu'il a été présenté,**

► **AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant.**

CHANTIER ACCÈS PMR ÉCOLE : PÉNALITÉS DE RETARD À L'ENCONTRE DE LA SOCIÉTÉ EUROVIA – N°27/2011

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le marché concernant l'accès PMR sur l'école et la délibération du 03 avril 2010.

Monsieur le Maire évoque les conditions de réalisation du chantier par l'entreprise Eurovia impliquant la modification du projet et le dépassement des délais par rapport au calendrier prévisionnel.

Monsieur le Maire expose qu'à ce jour :

- la réception des travaux, initialement prévue le **31 août 2010**, a été signée le **14 janvier 2011**,
- le code des marchés public prévoit l'application de pénalités de retard à l'encontre de l'entreprise,
- le montant des pénalités exigible auprès de l'entreprise Eurovia s'élève à **205 €** par jour calendaire,
- le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'application des pénalités.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité,

► **DÉCIDE LA NON APPLICATION des pénalités de retard susmentionnées à l'encontre de l'entreprise Eurovia.**

SOUTIEN FINANCIER EXCEPTIONNEL : EXPOSITION PHOTOGRAPHIQUE SUR LES DEMANDEURS D'ASILE – N°28/2011

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une lettre de Monsieur François DIOT, Frère Dominicain auteur et photographe, dans laquelle est présenté un projet d'exposition photographique et d'une vidéo scénique intitulé « demandeurs d'asile, la nature d'un trajet ».

Les prises de vues ont été principalement faites au cours d'un atelier « théâtre poétique avec la nature », proposé aux demandeurs d'asile séjournant à la Tourette et animé par Lucile FLORÉAL conteuse.

L'exposition s'inscrit dans le cadre du 60^{ème} anniversaire de la convention de Genève relative au statut des réfugiés. Sa diffusion est prévue le 31 juillet 2011 lors de la soirée spectacle « la nuit d'après » au théâtre romain de Lyon Fourvière.

Elle sera ensuite itinérante et permettra de faire connaître l'action menée sur le territoire d'Éveux à l'ensemble des visiteurs et communes avoisinantes. Monsieur François DIOT décrit l'organisation de cette création estimée à **4000 €** (frais de production).

Dans le cadre de cette production, et considérant l'implication d'Éveux dans l'accueil des demandeurs d'asile à la Tourette, Monsieur François DIOT sollicite de la commune un soutien financier pour accomplir ce projet.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à la majorité par 10 voix pour, 2 contre et une abstention,

- ▶ **APPROUVE le projet d'une exposition photographique et d'une vidéo scénique intitulé « demandeurs d'asile, la nature d'un trajet » présenté par Monsieur François DIOT, œuvres créées à partir d'ateliers artistiques avec les demandeurs d'asiles séjournant à la Tourette,**
- ▶ **APPORTE un soutien financier exceptionnel d'un montant de 300 € somme inscrite à l'article 6574 du BP commune 2011.**

Séance levée à 21H40.

Affiché le 18 mai 2011.